LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Conférences des Maires DOO
10 et 11 juillet 2023

Conférences des Maires
10 et 11 juillet 2023

I. L’avancement du SCoT

II. Retours de l’Etat et la Région sur le PAS

III. Une première version du DOO

V. Les prochaines étapes

I

L’avancement du SCoT

Etat d'avancement des volets du SCoT

Reprise Diag et EIE, scénarios, conso foncière

Complété à 95 %

- Actualisation éléments Armature dans le Diagnostic ;
- Relecture et actualisation de la partie volet littoral et maritime de l'EIE ;

PAS

Complété à 95 %

- Finaliser l'intégration des remarques de l'Etat/ Région ;
- Préciser la trajectoire ZAN pour l'après 2031 (en fonction de l'évolution des décrets et textes de loi) ;

III

Retour de l’Etat et la Région sur le PAS

En résumé

→ Les services Supra sont dans l'ensemble en accord avec notre projet de PAS ;

Plusieurs remarques et observations sont formulées en vue d'améliorer la qualité et la cohérence globale du projet de PAS

- **Deux points spécifiques sont soulignés :**
  - le premier concerne les scénarii d'évolution de la population et les répercussions sur les besoins en production de logements ;
  - le deuxième concerne l'aspect littoral du SCoT (caractérisation des espaces urbanisés des communes littorales et autres éléments réglementaires) ;

- **Quelques points forts identifiés par la DDTM, notamment le développement des volets :**
  - ***« Prise en compte des risques » ;***
  - ***« Préservation des paysages et du patrimoine bâti ».***

ZOOM sur les deux points soulignés

Pour le premier point : « Les Scénarii d'évolution de la population et de production de logements »

- Les services de l'Etat estiment que nos projections en termes d'évolution de la population et de production de logements sont « optimistes ».

- En effet, ils observent que les chiffres exprimés dans le projet de PAS sont nettement supérieurs aux chiffres de l'INSEE. Ils se sont basés sur ***l'outil Omphale***, développé par l'INSEE.

	Chiffres INSEE	Chiffres PAS
Evol. Population en 2040	93 927	105 392
Prod. Logements en 2040	10 346	12 700

- Pour l'instant, cet écart est « accepté » par les services supra, à la double condition d'une justification solide dans les Annexes du SCoT (les justifications) et d'un accent mis sur l'ambition de réindustrialiser le territoire de Picardie maritime.

⇒ C'est pourquoi il ne s'agit que d'un point souligné à ce jour. Mais de nouvelles projections seront établies par l'INSEE à la fin de l'année 2023 et si l'écart se creuse, il faudra peut-être revoir à la baisse nos projections !

- Par ailleurs, l'Etat souhaiterait que nous indiquions dans le PAS, la part des RP et la part des RS parmi l'objectif de production de logements.

ZOOM sur les deux points soulignés

Pour le deuxième point : « Le Volet littoral »

- Les services de l'Etat estiment que l'aspect littoral n'est pas assez développé dans le projet de PAS ;
- Les services de l'Etat souhaitent un meilleur développement des notions suivantes :

-la loi littoral ;

-la capacité d'accueil dans les communes littorales ;

-la gestion intégrée du trait de côte ;

-la caractérisation des espaces urbanisés des communes littorales ;

Et ce afin de donner à voir et introduire un dessein commun pour ce secteur littoral

- A cela viendra s'ajouter des précisions d'application dans le DOO, mais ces notions doivent être inscrites dès le PAS.

Autres principales remarques sur le document

Sur l'ensemble du document:

- Les services supra souhaitent l'uniformisation des terminologies suivantes : Rétro-littoral, Avant-pays, Arrière-pays, Terres intérieures ;

- Ils souhaitent que l'on développe la place d'Abbeville, son rôle et ses interactions avec l'ensemble du territoire. Selon eux, Abbeville n'est pas suffisamment présente dans le document ;

- Ils souhaitent que l'on développe la relation entre notre territoire et le bassin amiénois, la vallée de la Somme et la métropole d'Amiens, dans ses interactions, la stratégie à développer, les liens à conforter, etc. ;

- Ils proposent d'ajouter des objectifs dans le PAS sur la lutte contre le phénomène de cabanisation.

Autres principales remarques sur le document

Sur la vigueur économique :

- Les services de l'Etat indiquent que l'industrie n'est pas assez mentionnée par rapport à l'agriculture et aux activités touristiques.

- Ils souhaitent que le PAS encourage davantage la réindustrialisation sur le territoire, à minima sur Abbeville et dans le Vimeu industriel (susceptible d'inverser la tendance des courbes démographiques).

- En lien avec l'agriculture, ils proposent de fixer des ambitions pour développer le secteur Agro-alimentaire (Rencontre avec l'association *Agrosphères*, le 29/06/23) ;

- Faire mention dans le PAS qu'il y aura un DAACL et développer les grandes orientations du DAACL dans le PAS.

- Présenter également des perspectives en termes de formation qui permettent d'asseoir l'essor économique projeté.

IV

Une première version du Document d’Orientation et d’Objectifs (DOO)

Du PAS au DOO

PAS 1a

Projet d'Aménagement Stratégique

Objectifs de développement et d'aménagement

Horizon de 20 ans

Sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux

DOO 1b

Document d'orientation et d'Objectifs

3 grands thèmes :

- dév économique, agricole et commerce
- logement, mobilités, équipements et services
- transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles

+ zones littorales et mer

Annexes 2

Diagnostic

Évaluation Environnementale

Justification des choix, analyse de la consommation d'espaces

Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

Dernière version du PAS à ajuster suite aux retours de l'Etat et de la Région

Document en cours d'écriture

Qu’est-ce que le DOO ?

Le Document d’Orientations et d’Objectifs (DOO) :

- **Instrument de mise en œuvre** des orientations stratégiques et des choix politiques définis dans le cadre du **PAS** ;

- **Pièce opposable du SCoT** aux documents d’urbanisme règlementaire (PLU, PLUi) et de planification sectorielle (PLH, PDU, etc.) de rang inférieur et à l’ensemble des opérations d’aménagement de plus de 5000m² de surface de plancher ;

Qu’est-ce que le DOO ?

- **Des règles pour un développement équilibré du territoire** avec des complémentarités entre :
  - les **besoins de développement** d’un territoire sur le plan économique et démographique
  - **La logique de transition écologique** et énergétique
  - **La préservation des ressources** et la **résilience** face au changement climatique

- **La possibilité de hiérarchiser le** niveau d’encadrement en distinguant :
  - Des mesures prescriptives dont la mise en œuvre est obligatoire
  - Des recommandations pour aller plus loin dans certaines actions sans qu’elles soient obligatoires

Un contenu travaillé en ateliers

Eté 2022

1ere séquence d'ateliers PAS/DOO →

Travail de reformulation des objectifs du PAS et d'identification d'orientations du DOO à partir d'exemples

Eté 2023 *1er et 2 juin 2023*

2e séquence d'ateliers DOO →

Consolidation des orientations et identification des niveaux d'ambition souhaités

4 ateliers thématiques :

- *Logement & Equipement/Mobilité/Patrimoine*
- *Transition écologique & énergétique/Paysage/Risques*
- *Activités industrielles, artisanales, logistiques/Activités touristiques et agricoles/Activités commerciales et services*
- *Projets/Formes urbaines/Densités*

Une première version du DOO

Un document en trois axes :

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme

Fixer les principes de résilience du territoire

Une première version du DOO

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

1. L'HABITAT
2. LA MOBILITÉ
3. LES ÉQUIPEMENTS
4. LES COMMERCES ET SERVICES
5. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

1. L'HABITAT

Une localisation stratégique de l'offre en logements

La diversification du parc de logements

La valorisation de la spécificité des villages courtils

2. LA MOBILITÉ

Les grandes infrastructures de transport fluviales et routières

Le confortement des transports en commun

Le développement de mobilités alternatives

L'optimisation du stationnement

Le développement du réseau de mobilités douces du quotidien et touristique

3. LES EQUIPEMENTS

La localisation stratégique des équipements

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

4. LES COMMERCES ET SERVICES

Le confortement de secteurs de vitalité

Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) *[(V2 DOO)]*

Le développement d'une offre alternative

5. LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La répartition des activités sur le territoire

L'insertion environnementale et paysagère des zones d'activités économiques

La pérennisation des activités agricoles

La prise en compte de la trame verte et bleue (TVB) dans l'espace agricole

Le renforcement et la diffusion de l'offre touristique du littoral vers les terres intérieures

Le numérique comme point d'ancrage au territoire

Une première version du DOO

Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme

1. LES PAYSAGES DU PAYS BAIE DE SOMME TROIS VALLÉES
2. LA PROTECTION DE LA MER ET DU LITTORAL
3. LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL
4. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ
5. LA PRÉSERVATION DE LA NATURE EN VILLE
6. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU
7. LE PATRIMOINE
8. LA GESTION DES CARRIÈRES

Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme

1. LES PAYSAGES DU PAYS BAIE DE SOMME TROIS VALLÉES

La préservation et la mise en valeur des particularités paysagères locales

La protection des vues remarquables

L'amélioration des entrées de villes et villages et des transitions urbaines et paysagères

2. LA PROTECTION DE LA MER ET DU LITTORAL

[usages de la mer et du littoral à compléter (V2 DOO)]

3. LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

[à compléter (V2 DOO)]

Les agglomérations littorales, les villages et les secteurs déjà urbanisés

Les espaces proches du rivage

La bande de 100m et le recul du trait de cote

Les espaces remarquables

Les coupures d'urbanisation

Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme

4. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Des réservoirs de biodiversité à préserver, développer et conforter

La fonctionnalité des corridors écologiques

La lutte contre la pollution lumineuse

5. LA PRÉSERVATION DE LA NATURE EN VILLE

6. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La sécurité de l'alimentation en eau potable

La gestion des eaux pluviales

La protection des milieux aquatiques et zones humides

L'amélioration des systèmes d'assainissement

7. LE PATRIMOINE

La protection du patrimoine remarquable

La protection du patrimoine vernaculaire

8. LA GESTION DES CARRIÈRES

Une première version du DOO

Fixer les principes de résilience du territoire

1. LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE
2. LES RISQUES ET NUISANCES
3. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
4. L’ADAPTATION DU BÂTI AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

1. LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

L'engagement dans la trajectoire ZAN

2. LES RISQUES ET NUISANCES

La réduction et la valorisation des déchets

L'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores

La reconversion des sites pollués

La maitrise des risques technologiques

La lutte contre l'effet d'îlot de chaleur

L'intégration du risque de submersion marine dans les stratégies de développement

La prévention des risques d'inondations

La réduction du risque d'inondation par ruissellement pluvial

La gestion du risque de mouvement de terrain

La connaissance du risque

Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

3. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L’organisation de la production d’énergies renouvelables et de récupération

4. L’ADAPTATION DU BÂTI AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La performance énergétique des nouveaux bâtiments

La performance énergétique du bâti existant

V

Les prochaines étapes

Poursuite des travaux - *Calendrier de l'été*

Juillet - septembre

DOO

Complété à 50 %

- ❑ Avancement d'une version n°2 du DOO (sans territorialisation) ;
- ❑ Elaboration d'une clé de répartition foncière ;

Échéance : dépend des éléments chiffrés de territorialisation mais possible d'avancer sur une clé de répartition entre EPCI

Volet littoral dont Caractérisation des espaces littoraux

Complété à 15 %

- ❑ Exploitation des données SIG
- ❑ Partage technique puis politique des qualifications proposées ;

Échéance : finalisation durant le mois de Septembre

DAACL

Complété à 10 %

- ❑ Rédaction à commencer ;

Eléments ZAE des EPCI, atelier élus, réglementation CU, vision commerciale de la Région,

Échéance : 3éme trimestre 2023

Hypothèse de calendriers SRADDET / SCoT / PLUi

ZAN
En attente des précisions législatives
>> impact sur le calendrier SCoT

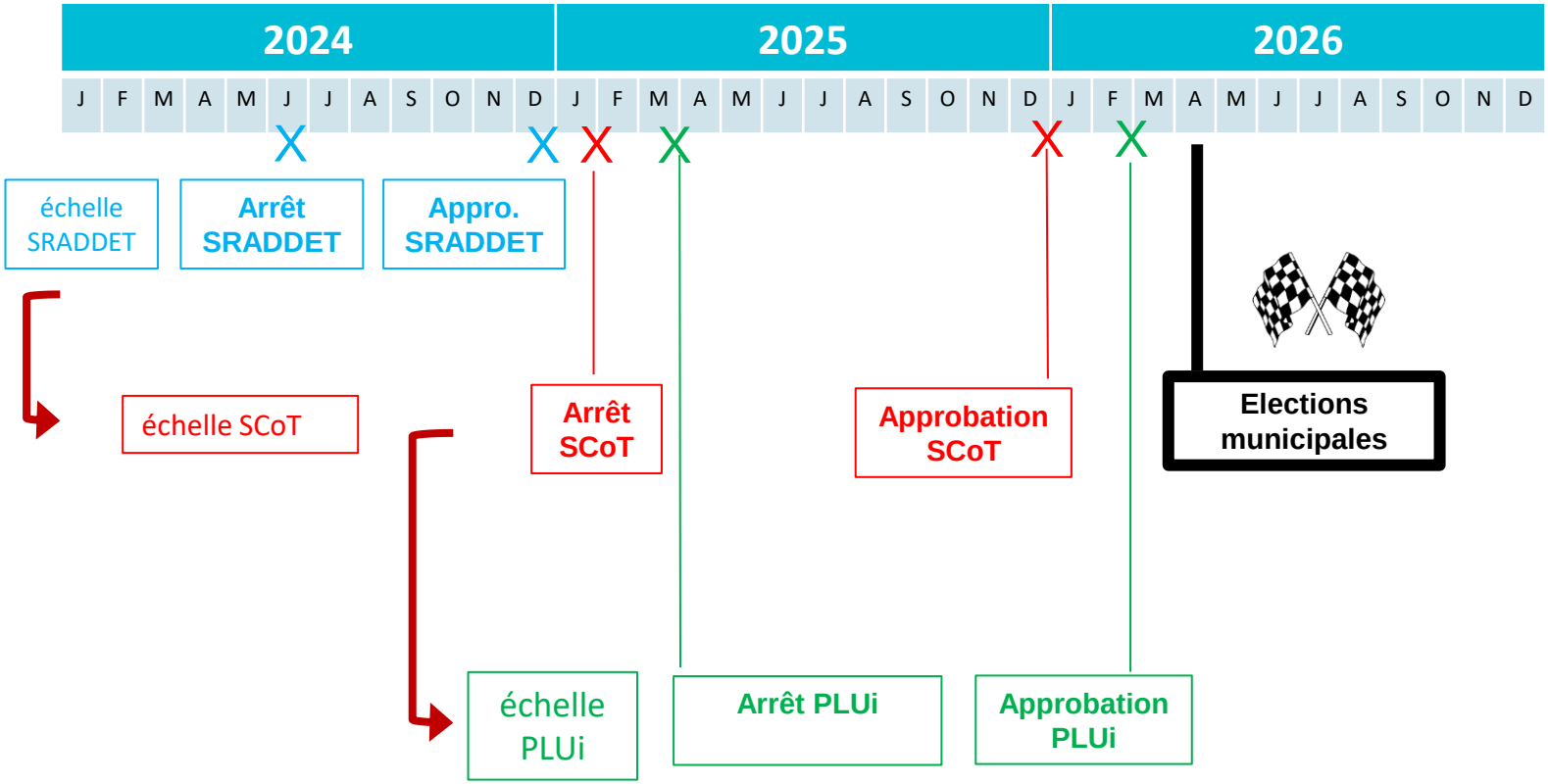

Hypothèse basée sur une planification progressive, au fur et à mesure de l'avancement de chaque document *supra*, avec un dialogue à chaque échelon SRADDET / SCoT / PLUi / Services de l'Etat.

Prochaines étapes à reprogrammer

- **Débat du PAS:** à fixer selon calendrier retenu (4 mois avant arrêt du SCoT)
- **CoPil sur une version aboutie du DOO :** réunissant les services techniques EPCI, certains élus, services de l'Etat
- **Réunion PPA** sur le DOO et **réunion publique** ;
- **Conférences des maires de validation du DOO final** ;

Merci de votre attention